



Division des industries de service

Enquête annuelle sur le secteur des services d'architecture, 2005

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada*, 1985, chapitre S19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

▼ Numéro de référence ▼

Ce document est confidentiel une fois rempli.

If you prefer to receive the questionnaire in English, please call us toll-free at **1-800-916-9316**.

Au besoin, veuillez corriger ci-dessous les renseignements préimprimés.



| | | | | |
|------|---|------|--|-----------------------------|
| 0001 | Raison sociale | 0004 | Adresse (numéro et rue) | |
| 0002 | Nom commercial | 0005 | Ville | |
| 0003 | À l'attention de | 0006 | Province ou État | |
| 0008 | Prénom de la personne-ressource | 0053 | Pays | 0007 Code postal / Zip code |
| 0028 | Nom de famille de la personne-ressource | 0010 | Langue préférée <input type="radio"/> Français <input type="radio"/> Anglais | |

A. Renseignements généraux

Champ d'observation

Veuillez remplir le présent questionnaire pour l'unité(s) commerciale(s) indiquée(s) dans la zone d'adresse préimprimée ci-dessus. À cette fin, une "unité commerciale" est définie comme la plus petite unité pour laquelle on tient des livres distincts pour des données telles que les recettes, les dépenses et l'emploi.

Objectif de l'enquête

L'objectif de cette enquête est de recueillir et de publier des données nécessaires à une analyse statistique des services d'architecture. Ces renseignements peuvent être utilisés par les entreprises et les associations de commerce pour une analyse de marché et une évaluation du rendement, des caractéristiques d'exploitation et des tendances de leur industrie; par l'administration publique pour élaborer des politiques économiques nationales et régionales; par d'autres utilisateurs impliqués dans la recherche ou les prises de décisions et par Statistique Canada afin de maintenir une importante source de données pour la préparation du Système canadien des comptes nationaux.

Ententes de partage de données

Afin d'alléger le fardeau de réponse des entreprises et d'assurer l'uniformité des statistiques fournies, nous avons conclu des ententes visant le partage des renseignements avec les organismes statistiques du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique, en vertu de la *Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada*, 1985, chapitre S19, article 11. Dans le cas des emplacements en activité au Québec, au Manitoba et en Colombie-Britannique, ces ententes autorisent Statistique Canada

à transmettre les données recueillies dans cette enquête aux organismes statistiques de ces provinces. La *Loi sur la statistique* de ces provinces renferme les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique du Canada* pour ce qui est de la confidentialité des données et des sanctions prises en cas de divulgation.

Confidentialité

La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada.

Divulgarion des renseignements transmis par télécopieur ou autres modes électroniques

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

Directives générales

- Veuillez déclarer pour toutes les exploitations et/ou tous les emplacements indiqués dans la zone d'adresse ci-dessus. S'il vous est impossible de remplir le questionnaire pour cette (ces) unité(s) commerciale(s), veuillez nous indiquer la(les) raison(s) dans la section « Commentaires » à la fin du questionnaire.
- Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, veuillez nous fournir vos meilleures estimations.

Retour du questionnaire

Veuillez poster le(s) questionnaire(s) dûment rempli(s) dans l'enveloppe ci-jointe ou télécopier le tout à Statistique Canada au 1 888 605-2493 dans les 30 jours suivant la réception.

Vous avez perdu l'enveloppe-réponse ou avez besoin d'aide? Téléphonnez-nous au **1 800 916-9316** ou poster le tout à : Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6



B. Activité commerciale principale

1 Est-ce que les «services d'architecture», tel que défini ci-dessous, représente la **source majeure des recettes d'exploitation** pour votre entreprise ou pour une des unités commerciales de votre entreprise?

541310 **Services d'architecture** Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à planifier et concevoir la construction de bâtiments et d'autres ouvrages résidentiels, institutionnels, récréatifs, commerciaux et industriels en s'appuyant sur une connaissance du design des méthodes de construction, des règlements de zonage, du code du bâtiment et des matériaux de construction. Exclusions: Établissements dont l'activité principale consiste à la conception et à la construction, à la gestion de projets de construction, et à l'établissement de plans d'aménagement paysager.

0062 Oui

Non → Si non, veuillez décrire la nature de l'activité commerciale principale de votre entreprise et appeler au 1-800-916-9316 pour obtenir des instructions plus précises.

0041 _____

C. Renseignements sur la période de déclaration

Veuillez déclarer les données pour **votre exercice financier** (année financière normale) se terminant entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006. Veuillez indiquer ci-dessous la période couverte par le présent questionnaire.

0011 Année Mois Jour
1 Du _____

0012 Année Mois Jour
au _____

2 Si vous n'avez pas exploité cette unité commerciale durant une année complète, veuillez cocher ci-dessous la (les) raison(s) pertinente(s) :

0031 Exploitation
saisonnière

Nouvelle
entreprise

Changement
de l'exercice
financier

Changement
de propriétaire

Arrêt définitif de
l'exploitation

Fermeture
temporaire

3 Veuillez indiquer ci-dessous tous les changements qui auraient pu survenir dans l'organisation de cette unité commerciale au cours de l'exercice financier visé :

0047 Acquisition de nouvelles
unités commerciales

Disposition / vente d'unités
commerciales

D. Recettes

Veuillez déclarer seulement pour vos unités commerciales canadiennes dont l'activité principale consiste à fournir des services d'architecture. Veuillez exclure les résultats de vos filiales étrangères. Si les données exactes ne sont pas disponibles, une valeur estimée sera acceptée.

1 Recettes d'exploitation

Exclure les taxes de ventes fédérales et toutes autres taxes perçues en vue d'être remises à un organisme gouvernemental.

Dollars canadiens

2080

2 Revenu de placement et autres recettes

Inclure les dividendes et intérêts, profits sur les ventes d'actifs, gains d'évaluations des actifs, gains de conversion des états financiers établis en monnaie étrangère, revenus nets des filiales et des sociétés affiliées, éléments extraordinaires et exceptionnels.

2097

3 Recettes totales (somme des lignes 1 et 2 ci-dessus)

2098

4 Pourcentage des recettes d'exploitation (D.1) provenant des travaux que vous avez donnés en sous-traitance à d'autres entreprises de services d'architecture

Inclure les entreprises individuelles et les sous-traitants indépendants.

Indiquer si nul

Pourcentage

2239

%

5 Pourcentage des recettes d'exploitation (D.1) provenant des travaux que vous avez donnés en sous-traitance à des entreprises autres que des entreprises de services d'architecture

Inclure les entreprises individuelles et les sous-traitants indépendants.

2240

%

E. Recettes selon le genre de service

Veillez estimer le pourcentage des recettes d'exploitation (déclarées à la section D.1) selon le genre de projet ou le genre de service. Pour une description détaillée, veuillez consulter la section N.

1 Services d'architecture

| | Pourcentage |
|--|-------------|
| a) Projets de construction résidentielle | |
| 1 Unifamiliale | 8131 |
| 2 Multifamiliale | 8132 |
| b) Projets de construction non-résidentielle | |
| 1 Immeubles à bureaux | 8133 |
| 2 Commerces de détail et de restaurants | 8134 |
| 3 Hôtels et centres de congrès | 8135 |
| 4 Établissements de soins de santé (hôpital, maison de soins infirmiers) | 8136 |
| 5 Immeubles destinés au divertissement, aux loisirs et à la culture | 8137 |
| 6 Établissements d'enseignement (écoles, collèges, universités) | 8138 |
| 7 Immeubles industriels | 8139 |
| 8 Installations de transport et de distribution | 8204 |
| 9 Autres immeubles non-résidentiels (par ex. églises, prisons) | 8205 |
| c) Projets de restauration de bâtiments historiques | 8206 |
| d) Services consultatifs d'architecture (conseils, études, rapports d'experts) | 8207 |

2 Services connexes

| | |
|--|------|
| a) Services d'architecture paysagère | 8208 |
| b) Design d'intérieur | 8209 |
| c) Services de dessin | 8210 |
| d) Services d'inspection des bâtiments | 8211 |
| e) Services de génie | 8214 |
| f) Services de construction (incluant contrats de conception-construction) | 8216 |

3 Autres services

Veillez préciser

| | |
|------|------|
| 2142 | 2185 |
|------|------|

4 Vente de biens et de marchandises

Veillez préciser

| | |
|------|------|
| 2146 | 2395 |
|------|------|

5 Autres recettes d'exploitation

Incluant les subventions et les droits de redevance et de franchise.

Veillez préciser

| | |
|------|------|
| 2150 | 2164 |
|------|------|

Total 100 %

F. Recettes selon la catégorie de clients

Veillez estimer le pourcentage des recettes d'exploitation (déclarées à la section D.1) selon la catégorie de clients à qui les services ont été rendus.

1 Clients au Canada

| | Pourcentage |
|--|-------------|
| a) Administrations publiques et institutions publiques | 8114 |
| b) Entreprises (excluant les entreprises de services d'architecture) <i>Inclure les corporations de la couronne. Inclure les filiales domestiques des entreprises à l'étranger.</i> | 8110 |
| c) Entreprises de services d'architecture <i>Inclure les filiales domestiques des entreprises à l'étranger.</i> | 8128 |
| d) Particuliers et ménages <i>Les entreprises individuelles doivent être déclarées à la section (b) ou (c) ci-dessus, suivant le cas.</i> | 8100 |

2 Clients à l'extérieur du Canada

Services rendus par vos unités commerciales canadiennes à des clients à l'étranger. Inclure les services à vos filiales étrangères.

8140

Total 100 %

G. Recettes selon l'emplacement des clients

Veillez estimer le pourcentage des recettes d'exploitation (déclarées à la section D.1) selon l'emplacement des clients.

1 Clients au Canada

| | Pourcentage |
|------------------------------|-------------|
| a) Terre-Neuve-et-Labrador | 8400 |
| b) Île-du-Prince-Édouard | 8415 |
| c) Nouvelle-Écosse | 8405 |
| d) Nouveau-Brunswick | 8410 |
| e) Québec | 8420 |
| f) Ontario | 8425 |
| g) Manitoba | 8430 |
| h) Saskatchewan | 8435 |
| i) Alberta | 8440 |
| j) Colombie-Britannique | 8445 |
| k) Yukon | 8455 |
| l) Territoires du Nord-Ouest | 8451 |
| m) Nunavut | 8452 |

2 Clients à l'extérieur du Canada

| | |
|---|------|
| a) États-Unis | 8465 |
| b) Mexique | 8470 |
| c) Amérique centrale et Amérique du Sud | 8462 |
| d) Pays de l'Union européenne | 8477 |
| e) Autres pays européens | 8463 |
| f) Afrique | 8464 |
| g) Moyen-Orient | 8466 |
| h) Asie | 8471 |
| i) Australie, Nouvelle-Zélande | 8467 |
| j) Autres <i>Veillez préciser</i> | 8474 |

Total 100 %

| H. Dépenses | | I. Personnel | |
|---|--|---|-----------------------|
| 1 Dépenses relatives au personnel <i>Salaires, rémunérations et avantages sociaux des employés pour lesquels vous avez émis une formule T4. Inclure les payes de vacances, gratifications, commissions, contributions de l'employeur aux caisses de retraite et aux régimes d'assurances.</i> | Dollars canadiens 3041 | 1 Employés rémunérés <i>Employés inclus sur le sommaire des feuilles de paye T4 à la fin de l'exercice. Exclure les propriétaires et les partenaires.</i> | Nombre 6346 |
| 2 Dépréciation et amortissement | 4520 | 2 Propriétaires et partenaires actifs, rémunérés | 6345 |
| 3 Intérêts débiteurs et frais bancaires | 4630 | 3 Propriétaires et partenaires actifs, non-rémunérés | 6321 |
| 4 Valeurs non encaissables, réévaluation et pertes en capital | 4349 | 4 Total (somme des lignes 1 à 3) | 6309 |
| 5 Toutes les autres dépenses <i>Exclure l'impôt des sociétés. Veuillez inclure la TPS et la TVP, à l'exception de la part remboursable par le gouvernement.</i> | 4569 | 5 Veuillez indiquer la répartition du total : | 6342 |
| 6 Total des dépenses avant impôt sur le revenu (somme des lignes 1 à 5) | 4699 | a) Architectes, autorisés et stagiaires | 6332 |
| 7 Quel pourcentage des dépenses totales (ligne 6) provient des services commerciaux achetés à l'extérieur du Canada? <i>Pour une description détaillée, veuillez consulter la section N.</i> | Indiquer si nul <input checked="" type="checkbox"/> 4697 % | b) Autres spécialistes (ingénieurs, comptables, etc.) | 6333 |
| | | c) Techniciens et technologues | 6330 |
| | | d) Tous autres employés | 6330 |
| | | 6 Pourcentage d'employés rémunérés (ligne 1) qui ont travaillé à plein temps. <i>Les employés réguliers qui ont travaillé habituellement 30 heures ou plus par semaine.</i> | Pourcentage 6328 % |
| | | 7 Pourcentage d'employés rémunérés (ligne 1) qui étaient permanents. <i>Employés réguliers engagés pour une période indéterminée.</i> | Pourcentage 6343 % |

| J. Répartition provinciale / territoriale | | | | | |
|--|------------------------------|----------------------------|---|----------------------|------------------------------|
| 1 Déclarer le nombre d'unités commerciales permanentes exploitées au Canada pendant la période de déclaration. <i>Une «unité commerciale» est définie comme la plus petite unité pour laquelle on tient des livres distincts pour des données telles que les recettes, les dépenses et l'emploi.</i> | | | | | Nombre 5001 |
| 2 Avez-vous des unités commerciales permanentes dans plus d'une province ou d'un territoire? | | | | | |
| 9966 <input type="radio"/> Non – Passer à la prochaine section. | | | | | |
| 1 <input type="radio"/> Oui – Déclarer les données pour les provinces / territoires dans lesquels vous avez des unités. | | | | | |
| | ↓ | | | | |
| | Nombre d'unités commerciales | Recettes totales - Dollars | Dépenses relatives au personnel - Dollars | Nombre d'employé(e)s | Total des dépenses - Dollars |
| T.-N. - L. | 5002 | 4824 | 4826 | 6225 | 4925 |
| Î.-P.-É. | 5003 | 4829 | 4831 | 6230 | 4930 |
| N.-É. | 5004 | 4834 | 4836 | 6235 | 4935 |
| N.-B. | 5005 | 4839 | 4841 | 6240 | 4940 |
| Qc. | 5006 | 4844 | 4846 | 6245 | 4945 |
| Ont. | 5007 | 4849 | 4851 | 6250 | 4950 |
| Man | 5008 | 4854 | 4856 | 6255 | 4955 |
| Sask. | 5009 | 4859 | 4861 | 6260 | 4960 |
| Alb. | 5010 | 4864 | 4866 | 6265 | 4965 |
| C.-B. | 5011 | 4869 | 4871 | 6270 | 4970 |
| Yukon | 5014 | 4874 | 4876 | 6275 | 4975 |
| T.N.-O. | 5013 | 4879 | 4881 | 6280 | 4980 |
| Nunavut | 5012 | 4884 | 4886 | 6285 | 4985 |
| Total | 5015 | 4889 | 4891 | 6290 | 4990 |
| | ↓ | ↓ | ↓ | ↓ | ↓ |
| | Doit égal J.1 | Doit égal D.3 | Doit égal H.1 | Doit égal I.1+I.2 | Doit égal H.6 |

K. Obstacles à l'accès au marché interprovincial/territorial

Même si vous n'avez pas d'activités à l'extérieur des provinces ou des territoires où vous avez des unités commerciales permanentes, nous apprécierons vos commentaires aux questions suivantes :

1 Dans quelle mesure les facteurs suivants font-ils obstacle aux activités de votre entreprise au Canada à l'extérieur des provinces ou des territoires où vous avez des emplacements permanents?

| | Niveau de préoccupation | | | |
|--|---------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | 1 Nil | 2 Minime | 3 Moyen | 4 Élevé |
| a) Règlements | | | | |
| 8241 Règlements imposés par les gouvernements | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8242 Règlements imposés par les organismes administratifs professionnels | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b) Alliances entre les entreprises | | | | |
| 8243 Manque d'alliance et d'affiliation avec les entreprises d'architecture de d'autres provinces/territoires | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8244 Manque d'alliance et d'affiliation avec les entreprises de services de génie et de construction de d'autres provinces/territoires | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c) Problèmes de marketing | | | | |
| 8245 Insuffisance de capacités de marketing et d'activités commerciales | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8246 Procédures de soumissions | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| d) Technologie et personnel | | | | |
| 8247 Manque d'équipement de pointe dans le domaine des logiciels et de la technologie de télécommunication | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8248 Incapacité d'attirer du personnel qualifié | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| e) Autres facteurs | | | | |
| 8249 Veuillez spécifier tous autres facteurs qui font obstacle et qui ne sont pas nommés ci-dessus : | <p>_____</p> <p>_____</p> | | | |

L. Commentaires

Veuillez inclure dans cet espace toutes explications qui seraient essentielles afin de pouvoir comprendre les données que vous nous avez fournies. S'il vous faut plus d'espace, veuillez inclure une feuille séparée.

9920 _____

9913-6 _____

M. Attestation

| | | | | | | | | |
|---|--|--------------------------|------------|------------------------|----------------------|--|------|---|
| Signataire autorisé | | 0014 Fonction officielle | | | 0015 Date | | | |
| | | | | | Année | | Mois | Jour |
| | | | | | | | | |
| Nom de la personne à rejoindre pour des renseignements supplémentaires (en lettres moulées) | | 0013 _____ | | | | | | |
| 0026 | | Prénom | | | | | | |
| 1 <input type="radio"/> M. 2 <input type="radio"/> Mme 3 <input type="radio"/> Mlle | | 0054 _____ | | | | | | |
| | | Nom de famille | | | | | | |
| Adresse électronique: 0018 | | | | Adresse URL (WEB) 0020 | | | | |
| Numéro de téléphone 0017 () | | | Poste 0027 | | Télécopieur 0016 () | | | |
| Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir le présent questionnaire? | | | | | | | | |
| | | | | | | | | 9910 |
| | | | | | | | | 9909 |
| Désirez-vous recevoir une copie des résultats de cette enquête? | | | | | | | | 9902 |
| | | | | | | | | 1 <input type="radio"/> Oui 3 <input type="radio"/> Non |

Merci d'avoir rempli le questionnaire. Veuillez faire une copie pour vos dossiers.

N. Feuille de définitions

Section E

Produits d'architecture pour les projets de construction : Services d'architecture fournis pour des projets de construction particuliers. Ces services sont classifiés selon le type de projet de construction. Sont inclus dans chaque catégorie de projet détaillé tous les services normalement fournis par des architectes professionnels, à partir des services consultatifs préliminaires, jusqu'aux services d'administration du contrat de construction pendant la construction, en passant par les documents de conception et de construction. Ces services peuvent être fournis de façon autonome ou dans le cadre d'un ensemble de services en vertu d'un contrat unique. Sont exclus les produits autres que d'architecture liés à des projets de construction, qui sont fournis de façon autonome, p. ex. les services de gestion de construction, les services de conception technique et les services de dessin. Sont exclus les marchés de conception-construction, pour lesquels le répondant assume les risques liés à la construction, de même que ceux liés à la conception (classifiés à la section E.2.f). Sont inclus les services d'architecture pour les marchés de conception-construction qui sont fournis en sous-traitance.

Projets de construction résidentielle unifamiliale : Est incluse la conception d'habitations unifamiliales dans des lotissements. Les maisons en rangée comportant un mur qui va du plancher au plafond entre chaque unité sont classifiées comme des habitations unifamiliales.

Projets de construction résidentielle multifamiliale : Est incluse la conception d'immeubles à appartements. Sont exclus la conception de foyers de soins et les projets similaires de construction d'établissements résidentiels de soins de santé (classifiés à la section E.1.b.4).

Projets de construction d'immeubles à bureaux : Services d'architecture pour tous les types d'immeubles à bureaux, y compris pour les clients des secteurs public et institutionnel. Sont inclus les parcs commerciaux.

Projets de construction de commerces au détail et de restaurants : Services d'architecture pour la construction de magasins, de restaurants et d'immeubles similaires. Sont inclus les projets comme les centres commerciaux, les magasins au détail, les restaurants et les stations-service.

Construction d'hôtels et de centres de congrès : Services d'architecture pour la construction d'établissements fournissant de l'hébergement temporaire, comme les hôtels, motels et centres de villégiature, ainsi que les centres de congrès.

Projets de construction d'établissements de soins de santé : Services d'architecture pour la construction d'immeubles utilisés pour fournir des soins de santé. Sont inclus les hôpitaux et les cliniques de courte durée, les maisons de soins infirmiers et les centres de soins de relève et les hospices.

Projets de construction d'immeubles destinés au divertissement, aux loisirs et à la culture : Services d'architecture pour les projets de construction d'immeubles destinés au divertissement, à la culture, à la récréation et aux sports. Sont inclus les cinémas, les théâtres, les musées, les zoos, les aquariums, les centres de santé, les piscines, les stades, les arènes et les centres communautaires, ainsi que les monuments.

Projets de construction d'établissements d'enseignement : Services d'architecture pour la construction d'établissements d'enseignement. Sont inclus les garderies, les projets d'écoles primaires, secondaires et postsecondaires. Sont inclus les écoles et les établissements d'enseignement collégiaux, les dortoirs de collèves et les autres immeubles installés sur les campus des collèves, sauf les stades et les arènes.

Projets de construction d'immeubles industriels : Services d'architecture pour la construction d'immeubles industriels. Sont inclus les bâtiments des exploitations minières, les usines de fabrication et les bâtiments similaires de transformation et d'assemblage. Sont exclus les entrepôts (classifiés à la section E.1.b.8).

Projets de construction d'installations de transport et de distribution : Services d'architecture pour les projets de construction d'installations de transport et de distribution. Ces immeubles comprennent ceux qui servent au déplacement de biens et de personnes et à l'entreposage de biens. Sont inclus les gares d'autobus, les gares ferroviaires, les aéroports, les entrepôts, les centres de distribution et les terminaux routiers.

Projets de restauration de bâtiments historiques : Services d'architecture qui comportent des exigences légales en vue de préserver ou de restaurer le caractère historique d'un immeuble.

Services consultatifs d'architecture : Conseils, études et rapports sur des questions d'architecture, sauf dans les cas où les conseils se rapportent à un projet particulier. Les conseils, études et rapports liés à un projet sont classifiés selon le type de projet (section E.1.a, b, c). Est inclus le témoignage devant un tribunal ou un organisme administratif par un témoin qui, du fait de son expérience, de sa formation, de ses compétences ou de ses connaissances en architecture, est reconnu comme qualifié pour donner une opinion informée sur des questions relatives à ce domaine ou sujet.

Services d'architecture paysagère : Les services d'architecture paysagère ont trait à la conception d'aménagements paysagers. Les services d'architecture paysagère comprennent les documents de conception et de construction, les plans, les études et les autres services consultatifs liés à des projets particuliers; ainsi que les services d'administration des contrats de construction.

Design d'intérieur : Services de planification, conception et l'administration des projets d'organisation de l'espace intérieur pour répondre aux exigences matérielles et esthétiques des gens. Les architectes d'intérieur exercent leur profession dans des domaines comme le design appliqué aux infrastructures d'accueil, aux établissements de soins de santé, aux établissements institutionnels, aux immeubles commerciaux, aux immeubles de sociétés et aux immeubles résidentiels. Sont aussi compris dans cette classe les consultants en décoration intérieure offrant uniquement des services d'embellissement des espaces intérieurs.

Services de dessin : Production de schémas, de plans, de dessins, d'illustrations, de graphiques ou de modèles à partir de devis d'ingénieurs ou d'architectes, en vue de la conception, de la fabrication, de l'installation, de la construction, de la réparation ou de l'entretien d'immeubles, d'ouvrages, de systèmes ou de composants.

Services d'inspection des bâtiments : Évaluation de tous les aspects de la structure et des équipements techniques du bâtiment et rédaction de rapports sur l'état de la propriété, le plus souvent pour le compte d'acheteurs ou d'autres personnes participant à des transactions immobilières.

Services de génie : Application des principes et des lois de la physique à la conception, au développement et à l'utilisation de machines, de matériaux, d'instruments, d'ouvrages, de procédés et de systèmes. Ceci comprend la prestation de conseils, la préparation d'études de faisabilité, la préparation de plans et d'avant-projets sommaires et détaillés, la prestation de services techniques à l'étape de la construction ou de l'installation, l'inspection et l'évaluation de projets d'ingénierie et la prestation de services connexes.

Services de construction : Services d'architecture pour les projets de construction (édification, réparation, rénovation, etc.) de bâtiments, autres structures ou d'ouvrages de génie civil. Sont inclus les services de gestion en construction fournissant des services de gestion pour un projet de construction, selon le régime de la rémunération des services. Sont aussi inclus les contrats de conception-construction pour lesquels l'entrepreneur assume les risques de construction ainsi que ceux de la conception. Par contre, si les services de conception pour un projet conception-construction sont fournis sur une base de sous-traitance, ceux-ci doivent être inclus dans le groupe approprié de projets, à la section E.1.

Section H

Services commerciaux : Incluant une variété de services industriels, professionnels, commerciaux et de services aux entreprises, de même que les opérations de redevances et de licences, mais excluant les biens, les opérations de fret, les déplacements, les intérêts et les profits/pertes.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Statistique Canada au 1 800 916-9316 ou visitez notre site web au www.statcan.ca